

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FLOYON

Séance du 31 mai 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le trente-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLOYON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GEBHARDT Evelyne, Maire de Floyon.

Présents : M^{mes} et M^{rs}, GEBHARDT Evelyne, ROUSSEAU Roger, GUILLE Catherine, DEVOUGE Yolande, HERBAUT Michel, CINGLAND Carole, GUILLE Marine, MONTAY Xavier.

Absents excusés : M^{mes} et M^{rs}, HEDON Hubert qui a donné procuration à Evelyne GEBHARDT, SIMAR Fabien qui a donné procuration à Marine GUILLE.

Absents : M^{mes} et M^{rs}, POSPIESZYNSKI Sandrine, COLMONT David, BOUTILLIER Alain, HEBERT Arnaud.

Monsieur HERBAUT Michel a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Tarif des drains
- Décision modificative N°1

2024-014 : Tarifs des drains

Madame le Maire explique que des habitants veulent acheter des drains à la commune et qu'il est donc nécessaire de fixer les tarifs :

- Diamètre 300 en 6 mètres de long : 13.80€ TTC le mètre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce tarif (en accord avec la facturation faite à la commune).

2024-015 : Décision modificative N°1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Communes,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative présenté par Madame le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Le Conseil municipal a délibéré le budget primitif en date du 22 mars 2024 mais il manque 700.00 € au compte 6068 pour l'achat du store pour la garderie ; il s'avère donc nécessaire de prendre une décision modificative

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Section	Imputation	MONTANT		MONTANT	
		D/R	AVANT	DM	APRES
F	615231	D	24 776.47€	-700.00€	24 076.47€
F	6068	D	7980.61€	+700.00€	8 680.61€

Informations et questions diverses :

- La secrétaire informe les conseillers des subventions revues à la baisse concernant la réfection de la toiture de l'Eglise (en effet, il y a eu moins de dépenses que prévues) :

Liste des recettes	Montant prévisionnel	Montant perçu	Montant à percevoir
Région Hauts-de-France	58 353.56€	0.00€	40 252.00€
Etat-DETR	147 447.85€	0.00€	98 471.42€
Département du Nord	127 430.71€	0.00€	106 093.00€
Fonds propres	83 308.04€	61 186.67€	0.00€
Total (en €)	416 540.16€	61 186.67€	244 816.42€

- La secrétaire de mairie distribue une copie du tour de garde des élections européennes en date du 9 juin 2024 :

8 h 00 - 10 h 00	10 h 00 - 12 h 00	12 h 00 - 14 h 00	14 h 00 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 00	18H00	
DEVOUGE YOLANDE	GUILLE CATHERINE	HEBERT ARNAUD	HERBAUT MICHEL	DEVOUGE YOLANDE	DEVOUGE YOLANDE	Assesseur
GUILLE CATHERINE	GUILLE MARINE	MONTAY XAVIER	COLMONT DAVID	ROUSSEAUX ROGER	GUILLE CATHERINE	Assesseur
MONTAY XAVIER	DEVOUGE YOLANDE	DEVOUGE YOLANDE	DEVOUGE YOLANDE	MONTAY XAVIER		Assesseur suppléant

- La secrétaire de Mairie explique les délibérations qui seront à prendre en octobre 2024 pour les contrats qui seront effectifs au 01.01.2025 (pour préparer le départ en retraite de Mme LEPORCQ Christiane au 01.07.2025). Trois postes seront à pourvoir.

1) Délibérations : **OCTOBRE 2024** (pour janvier 2025)

- Fermeture poste de titulaire de Christiane LEPORCQ
- Fermeture des deux postes de Maria COLMONT (17h00 technique et 13h00 animation) (concernant Annette c'est bon car on aura renouvelé l'accroissement temporaire d'octobre à décembre 2024)
- Créant un emploi permanent 3 ans de 30h (pour la cantine)
- Créant un trois emplois non permanents à temps non complet dont la durée est inférieure au mi-temps :
 - 17h00 technique
 - 10h00 animation
 - 10h00 technique

2) Publier l'avis de création d'emploi (pour permanent 30h00) le **01.11.2024** pour une prise de poste au 01.01.2025, sur l'espace numérique <https://www.emploi-territorial.fr/accueil> (1 mois avant la prise de poste au minimum)

Offre d'emploi avec :

- Fiche de poste
- Liste des pièces requises (CV, lettre de motivation, diplômes, formations)
- Date limite de candidatures au **01.12.2024**

3) Convoquer les candidats aux entretiens du 01.12.2024 au 15.12.2024

Appréciations portées sur :

- Les compétences
- Les aptitude
- Les qualifications et expériences professionnelles
- Le potentiel du candidat
- Les capacités du candidat à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir

4) Faire un document récapitulant les appréciations portées à chaque candidat

5) Notifications aux candidats non retenus (15.12.2024**)**

6) Le candidat retenu, n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, il faut l'informer :

- Des obligations déontologiques prévues aux articles 25 (...)
- Des manquements à ses obligations sanctionnés (...)
- Contrat
- Annexe 5 de l'arrêté du 30.08.2023
- Document portant sur communication aux agents publics



Procédure de recrutement à appliquer en cas de renouvellement de contrat (pour le poste permanent).

- Angélique DAUMERIES est intéressée pour la partie ménage (poste 10h00)
- Une conseillère trouve qu'il faudrait plus de stocks à la cantine.
- Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu une invitation pour l'ensemble du conseil municipal pour le vin d'honneur du mariage de Lucille Alvin le 22 juin 2024 à 16h à l'Eglise de Floyon.
- Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un certificat d'urbanisme concernant l'abandon du calvaire consorts GARIN à la commune.
- Mme le Maire informa les conseillers de son absence, ainsi que celle de Carole le 14 juillet et demande aux conseillers d'assurer le défilé et les jeux.

Catherine lira à la place d'Evelyne et Roger lira le discours.

Elle demandera aux conseillers absents à la réunion s'ils sont disponibles pour les jeux.

- Mme le Maire explique aux conseillers que le parcours du cœur avec les écoles de Floyon et d'Etroeungt ont eu lieu ce jour au terrain de foot. Les enseignantes ont demandé à ce que l'herbe tondu soit ramassée. Des conseillers demandent à ce que le terrain soit tondu plus régulièrement.
- Mme le Maire informe les conseillers que du 5 au 9 août auront lieu les Estival'Ympiques organisées par la 3CA et demande si un conseiller pourra assister à une éventuelle réunion en juillet. Mme GUILLE Catherine se propose.

- Une conseillère demande si on pouvait demandé un devis pour un feux intelligent de type récompense pour le centre du village.
- Mme le Maire informe les conseillers d'une démonstration de composteurs ce mardi 4 juin de 10h00 à 12h00 sur la place de la mairie par la 3CA.

La séance est levée à 21h15.

<p>BOUTILLIER Alain</p> <p>Absent</p>	<p>COLMONT David</p> <p>Absent</p>	<p>DEVOUGE Yolande</p>	<p>GEBHARDT Évelyne</p>
<p>GUILLE Catherine</p>	<p>GUILLE Marine</p>	<p>HEBERT Arnaud</p> <p>Absent</p>	<p>HEDON Hubert</p> <p>A donné procuration à Evelyne GEBHARDT</p>
<p>HERBAUT Michel</p>	<p>CINGLAND Carole</p>	<p>MONTAY Xavier</p>	<p>SIMAR Fabien</p> <p>A donné procuration à Marine GUILLE</p>
<p>POSPIESZYNSKI Sandrine</p> <p>Absente</p>	<p>ROUSSEAUX Roger</p>		